



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

# COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

## PROCES-VERBAL

# ORDRE DU JOUR DU CHSCT

SÉANCE DU 28 MARS 2022

1. **Enquête accident – le Monastier-sur-Gazeille**  
Benoît HACQUARD Assistant de prévention
2. **Point santé**  
Médecin cdte Hélène JURY
3. **Caisson de feu : mesures préventives et curatives envisagées**  
Commandant Eric PEREZ
4. **Point sur le dossier CCGC**  
Capitaine Pascal PERRIN
5. **Questions diverses**

Etaient présents avec voix délibérative :

- Madame Chrisitane MOSNIER, suppléante de Madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel CHAPUIS, Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Haute-Loire,
- Monsieur Jean-Louis REYNAUD suppléant de Madame Sophie COURTINE, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de la Haute-Loire,
- Adjudant Eric FAVIER, Membre élu,
- Sergent Emmanuel MASSON, Membre élu, secrétaire du CHSCT,
- Commandant Eric PEREZ, Membre élu.

Participaient également à cette commission :

- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Madame Céline DONZELLI, ACFI, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- Docteur Michel MAZAL médecin de prévention,
- Médecin colonel Philippe DUPUY, médecin-conseil,
- Médecin commandante Hélène JURY, médecin-chef,
- Pharmacien commandant Valérie FERREBOEUF, Responsable mission hygiène et sécurité
- Capitaine Raymond CHAUSSENDE, CS Monastier,
- Adjudante-chef Sylviane MONCHAMP, CS Landos,
- Assistants de prévention : L. PASCAL L. JOUVE W. MONTMEAS, F. CHACORNAC, O. COUTAREL, M. CHABANNE
- Capitaine Pascal PERRIN

Monsieur Cédric CHARRIER, secrétaire du CHSCT est remplacé par le Sergent Emmanuel MASSON.

### 1. Enquête accident – le Monastier-sur-Gazeille

Présentation de l'enquête accident par l'Adjudant-chef Benoît HACQUARD

Les membres du Comité ont pris note des mesures de prévention proposées : prévoir l'arrimage du matériel, formation COD VLTT, respect des conditions de repos.

### 2. Point santé

Présentation par le médecin-commandante Hélène JURY des conclusions du rapport annuel 2021 du Centre de Gestion 43.

Point sur les mesures sanitaires : allègement des contraintes liées à la pandémie et mesures en vigueur. (Cf note de service T 2022-08)

Les membres du Comité ont pris acte du rapport annuel du service de santé du centre de gestion et de l'obligation vaccinale des sapeurs-pompiers : point de vigilance sur TMS et TPS.

### 3. Caisson de feu : mesures préventives et curatives envisagées

Présentation par le Commandant Eric PEREZ des potentielles contraintes réglementaires liées à l'utilisation d'un caisson d'entraînement à feu réel et des mesures préventives et curatives envisagées.

#### Mesures préventives :

Implantation d'une manche à air et d'un anémomètre à proximité immédiate du caisson afin d'identifier les conditions aérologiques favorisant une mauvaise dispersion des fumées mais aussi susceptibles d'impacter le bon fonctionnement du caisson.

Action de sensibilisation et de communication auprès des industriels riverains (GAGNE, AUOUL notamment) ainsi que des personnels de la DDSIS préalablement aux prochains brûlages.

#### Mesures curatives :

Essais de mise en place d'un ou plusieurs rideaux d'eau permettant de canaliser ou de diluer les fumées horizontales

Essais d'utilisation du VGD Le Puy (90 000 m<sup>3</sup>/h) pour dévier les fumées

**En dernier recours** : interdiction de brûlage ou l'arrêt immédiat de celui-ci en cas de diffusion horizontale des fumées dans les conditions suivantes :

- Inversion thermique ;
- Vent rabattant les fumées sur des entreprises ou autres bâtiments voisins.

Les membres du Comité ont approuvé les mesures proposées.

### 4. Point sur le dossier CCGC

Présentation par le Capitaine Pascal PERRIN des problématiques de surcharge des CCGC et de leur mise en indisponibilité.

Parc actuel : 16 CCGC dont 1 reste opérationnel et 2 CCIM

Les autres CCGC sont tous en surcharge.

A ce jour, le parc opérationnel se compose donc de 3 véhicules transporteurs d'eau (1 CCGC et 2 CCIM)

Quatre pistes sont explorées par le service technique pour retrouver des véhicules transporteurs d'eau à court et à moyen terme dans le respect du code de la route.

- Acquisition de véhicules, un marché public est lancé pour 2 CCGC 12000L-26T
- Sollicitation des SDIS AURA pour prêt de véhicules
- Remplacement de cuve permettant de respecter le PTAC
- Reformation des citernes (dotées de cloisons séparatrices)

Les membres du Comité ont pris acte des problématiques de surcharge des CCGC et de leur mise en indisponibilité. Un point sur le choix des options sera fait ultérieurement.

## 5. Questions diverses

Les questions diverses émanent des fiches santé sécurité remplies par les agents et collectées par le service hygiène et sécurité.

### Question 1 : poste d'accueil

Conditions de remplacement de l'agent d'accueil, gestion des plannings, réception des colis, distribution des fournitures ?

Actuellement expérimentation d'une solution qui consiste à ne pas remplacer l'agent qui est parti en retraite. L'outil adapté n'a pas encore été trouvé ce qui engendre une charge de travail supplémentaire pour les personnels concernés. Le bénéfice de cette action est la réaffectation de ce poste au groupement MSI. Souhait de la direction de voir comment on peut fonctionner sans remplacer poste pour poste. On est encore dans une phase d'expérimentation mais on est convaincu que l'on peut travailler différemment dans une organisation adaptée. Le groupement MSI est chargé d'étudier une solution technique de type standard téléphonique. Un point ultérieur de réévaluation sera effectué.

### Question 2 : les PATS ont-ils droit au paiement des heures supplémentaires ?

Le directeur signale que tous les mois, il signe des heures supplémentaires à rémunérer pour les PATS. Pas de différence de traitement entre PATS et SPP cela vient peut être de certains chefs qui privilégient la récupération pour une question d'organisation interne. Il n'y a pas de volonté de dire que certains y ont droit et pas d'autres. Un point sera fait avec les chefs de groupements et de services pour orienter le choix vers une récupération ou une rémunération d'heures supplémentaires.

### Question supplémentaire : est-ce que tous les pompiers sont équipés de rangers coquées ?

Les nouvelles recrues en sont dotées : c'est une obligation.

Fin de séance : 20h30

LE SECRETAIRE DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LE PRESIDENT DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SERGENE EMMANUEL MASSON



MARIE AGNES PETIT

